

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Conseil exécutif

EX

Cent vingt-troisième session

123 EX/Décisions
PARIS, le 12 décembre 1985

DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL EXECUTIF
A SA CENT VINGT-TROISIEME SESSION

(Sofia, 11-12 novembre 1985)

Cent vingt-troisième session

123 EX/Décisions Corr.
PARIS, le 3 février 1986

RECTIFICATIF

Décision 7.3 - Mandat du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales

- Au paragraphe 3 (c), remplacer les mots "Résolution 22 C/30" par les mots "Résolution 22 C/15.5".
- Au paragraphe 3 (d), remplacer les mots "Résolution 22 C/15.3" par les mots "Résolution 22 C/15.6".

Décision 11.1 - Désignation, parmi les membres du Conseil exécutif, d'un groupe chargé de discuter avec les autorités de l'Etat qui s'est retiré de l'Organisation la question de ses contributions financières

- A la première ligne, lire : "la Résolution 23 C/O.9".

LISTE DES PARTICIPANTS

Président de la Conférence générale

M. Nikolai TODOROV

Membres

Suppléants

M. Eid ABDO
(République arabe syrienne)

M. Camille ABOUSSOUAN
(Vice-président)
(Liban)

M. Paul Yao AKOTO (absent)
(Côte d'Ivoire)

M. Alphonse BLAGUE
(République centrafricaine)

M. Léon Louis BOISSIER-PALUN
(Bénin)

M. Hilaire BOUHOYI
(Congo)

M. Mohamed BRAHIMI EL-MILI (absent)
(Algérie)

M. Aurelio CAICEDO AYERBE
(Colombie)

M. Ian Christie CLARK
(vice-président)
(Canada)

M. Dimitri COSMADOPOULOS
(Grèce)

M. Buyantyn DASHTSEREN
(Mongolie)

M. William A. DODD
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)

M. Georges-Henri DUMONT
(Belgique)

M. Mohamed Fathallah EL-KHATIB
(Egypte)

M. Dmitri V. ERMOLENKO (absent)
(Vice-président)
(Union des républiques
socialistes soviétiques)

M. Pierre FOULANI
(Niger)

M. Walter GEHLHOFF
(République fédérale
d'Allemagne)

M. Miguel GONZALEZ AVELAR (absent)
(Mexique)

Mme Carmen GUERRERO-NAKPIL (absente)
(Philippines)

Mme Gisèle HALIMI
(France)

M. René AGGIOURI

M. Christophe WONDJI

M. Ahmed DJOHLAF

M. David Bryce WILSON

M. Nicolas PAPAGEORGIOU

M. John K. GORDON
M. David J. CHURCH

M. Luc DEVOLDER
Mlle Rita STUBBE

M. Wagdi MAHMOUD

M. Youri M. KHILTCHESKI
M. G.A. MOJAEV
M. Nikolai M. KANAIEV
M. Vladimir L. GAI

M. Alfred B. VESTRING
M. Dedo von KERSSENBRÖCK
Von KROSIGK
M. Nils GRUEBER
Mme Gisela WESSEL

M. Luis VILLORO TORANZO

M. Felipe MABILANGAN

M. André ZAVRIEW
M. Yves BRUNSVICK

123 EX/Décisions, page (ii)

| <u>Membres</u> | <u>Suppléants</u> |
|---|---|
| M. Abdul Aziz HUSSEIN (absent) (Koweït) | M. Faisal AL-SALEM |
| Mme Attiya INAYATULLAH (Pakistan) | |
| M. Andri ISAKSSON (Islande) | |
| M. Osman Sid Ahmed ISMAIL (absent) (Soudan) | M. Bashir BAKRI |
| M. Ben Kufakunesu JAMBGA (Vice-président) (Zimbabwe) | |
| M. Takaaki KAGAWA (Vice-président) (Japon) | M. Kyoichi OMURA M. Shunichi SATO M. Masao HOMMA M. Toshimitsu ISHIGURE |
| M. Siegfried KAEMPF (République démocratique allemande) | M. Ferdinand THUN Mme Hildegard KIERMEIER |
| Mme Elsa R.D. KELLY (Vice-présidente) (Argentine) | M. Juan Archibaldo LANUS M. Adrian MIRSON Mme Estela PELAEZ AYEKRA |
| M. A. Majeed KHAN (absent) (Bangladesh) | M. Abu Khalid Muhammed JALALUDDIN |
| M. Edward Victor LUCKHOO (Guyana) | Mme Mureen LUCKHOO |
| M. Abdelsalam MAJALI (absent) (Jordanie) | M. Salem BADER |
| M. Ivo MAHGAN (Président) (Yougoslavie) | M. Branko MIKASINOVIC |
| M. N'Tji Idriss MARIKO (Mali) | M. Amadou KEITA |
| M. Milan MILANOV (Bulgarie) | T. Tchavdar DAMIANOV |
| M. Adamou NDAM NJOYA (Cameroun) | |
| M. Musa Justice NSIBANDE (Swaziland) | |
| Mme Maria Luisa PARONETTO VALIER (Italie) | |
| M. Luis Manuel PENALVER (absent) (Venezuela) | M. Marcel ROCHE M. Carlos ORTIZ CHALBAUD |
| M. Jean PING (absent) (Gabon) | M. Laurent BIFFOT |
| M. Guy A. RAJAONSON (Madagascar) | |
| M. Ronald SANDERS (Antigua-et-Barbuda) | |
| M. Swaran SINGH (Inde) | M. Inam RAHMAN M. Gollerkery Vishwanath RAO M. Madanjeet SINGH Mlle Banashree BOSE |

Membres

Suppléants

Mme Sheilah SOLOMON
(Trinité-et-Tobago)

M. Alemayehu TEFERRA
(Ethiopie)

M. Iba Der THIAM
(Sénégal)

M. Doddy Achdiat TISNA AMIDJAJA
(Indonésie)

Mme Birgitta ULVHAMMAR
(Suède)

M. José Israel VARGAS
(Brésil)

M. Alberto WAGNER DE REYNA (absent)
(Pérou)

M. Edward Gough WHITLAM (absent)
(Australie))

M. ZHAO Fusan
(Chine)

M. Lamine DIAKHATE

M. Achjani ATMAKUSUMA

M. Luis Felipe de SEIXAS CORREA

M. Alfredo PICASSO DE OYAGUE

M. John H.A. HOYLE

M. David MACINTYRE

M. John KENNEDY

M. Laurie FISHER

M. LAI Hanxuan

Mme ZHENG Yun

M. ZHANG Xuezhong

Secrétariat

M. Amadou-Mahtar M'BOW (directeur général), M. Jean KNAPP (directeur général adjoint), M. Sioma TANGUIANE (sous-directeur général pour l'éducation), M. Abdul-Razzak KADDOURA (sous-directeur général pour les sciences exactes et naturelles et leur application au développement), M. Julio LABASTIDA MARTIN DEL CAMPO (sous-directeur général pour les sciences sociales et humaines), M. Makaminan MAKAGIANSAR (sous-directeur général pour la culture), M. Henri LOPES (sous-directeur général pour le soutien du programme), M. Georges F. SADDLER (sous-directeur général pour l'administration générale), M. John B. KABORE (sous-directeur général p.i. pour la coopération en vue du développement et les relations extérieures), M. Antonio PASQUALI (sous-directeur général p.i. pour la communication), Mlle Marie-Claude DOCK (conseiller juridique), autres membres du Secrétariat, M. Pio RODRIGUEZ (secrétaire du Conseil exécutif).

TABLE DES MATIERES

| | | Page |
|----------|---|------|
| POINT 1 | Ouverture de la session par le Président de la vingt-troisième session de la Conférence générale..... | 1 |
| POINT 2 | Adoption de l'ordre du jour.....a..... | 1 |
| POINT 3 | Election du président..... | 1 |
| POINT 4 | Amendements au règlement intérieur du Conseil exécutif | 1 |
| POINT 5 | Constitution des commissions et des comités permanents du Conseil exécutif et élection de leurs présidents... | 2 |
| | 5.1 Commission du programme et des relations extérieures..... | 2 |
| | 5.2 Commission financière et administrative..... | 2 |
| | 5.3 Comité spécial..... | 2 |
| | 5.4 Comité sur les conventions et recommandations... | 2 |
| | 5.5 Comité sur les organisations internationales non gouvernementales..... | 3 |
| POINT 6 | Election des vice-présidents du Conseil exécutif..... | 4 |
| POINT 7 | Mandat des comités du Conseil exécutif..... | 4 |
| | 7.1 Mandat du Comité spécial..... | 4 |
| | 7.2 Mandat du Comité sur les conventions et recommandations..... | 5 |
| | 7.3 Mandat du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales..... | 5 |
| POINT 8 | Exécution du programme..... | 6 |
| | 8.1 Education..... | 6 |
| | 8.1.1 Invitations à la sixième conférence régionale des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique dans les Etats membres d'Amérique latine et des Caraïbes..... | 6 |
| POINT 9 | Relations avec les organisations internationales..... | 7 |
| | 9.1 Subventions au bénéfice de certaines organisations internationales non gouvernementales.... | 7 |
| POINT 10 | Questions administratives et financières..... | 7 |
| | 10.1 Virements de crédits proposés à l'intérieur du budget pour 1984-1985..... | 7 |
| POINT 11 | Questions diverses..... | 7 |
| | 11.1 Désignation, parmi les membres du Conseil exécutif, d'un groupe chargé de discuter avec les autorités de l'Etat qui s'est retiré de l'Organisation la question de ses contributions financières..... | 7 |
| | 11.2 Calendrier indicatif de la préparation du Projet de programme et du budget pour 1988-1989 (24 C/5) et calendrier des travaux du Conseil exécutif en 1986-1987..... | 8 |
| | 11.3 Liste indicative, par sujet, des questions que le Conseil exécutif aura à traiter en 1986-1987 | 9 |

- POINT 1 OUVERTURE DE LA SESSION PAR LE PRESIDENT DE LA VINGT-TROISIEME
SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE
- La 123e session du Conseil exécutif a été ouverte le 11 novembre 1985 par M. Nikolaï Todorov, président de la vingt-troisième session de la Conférence générale
- (123 EX/SR.1)
- POINT 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (123 EX/1 Rev.)
- Le Conseil a adopté l'ordre du jour de la session figurant dans le document 123 EX/1 Rev.
- (123 EX/SR.1)
- POINT 3 ELECTION DU PRESIDENT
- Le Conseil exécutif a élu président, au premier tour de scrutin, M. Ivo Margan (Yougoslavie)
- (123 EX/SR.1)
- POINT 4 AMENDEMENTS AU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL EXECUTIF
(123 EX/2)
- Le Conseil exécutif,
1. Rappelant sa décision 122 EX/3.6 dans laquelle il a décidé que les Présidents du Comité sur les conventions et recommandations et du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales siégeront désormais au Bureau du Conseil, et que les articles 14 (21, 16 et 17 de son Règlement intérieur devraient être amendés en conséquence,
 2. Décide que le texte desdits articles sera le suivant :
- "14. ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT
- ...
- (2) Pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions, le Président peut réunir, à l'occasion des sessions du Conseil et en cas de nécessité dans l'intervalle des sessions, les Vice-présidents et les Présidents des commissions permanentes, du Comité spécial, du Comité sur les conventions et recommandations et du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales qui forment, avec lui, le Bureau du Conseil.
- ...
16. COMMISSIONS
- (1) Après l'élection des nouveaux membres du Conseil par la Conférence générale lors de chacune de ses sessions ordinaires, le Conseil constitue en son sein les commissions et les comités permanents nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, tels que la Commission financière et administrative, la Commission du programme et des relations extérieures, le Comité spécial, le Comité sur les conventions et recommandations, et le Comité sur les organisations internationales non gouvernementales.
- (2) Les Présidents des commissions, du Comité spécial, du Comité sur les conventions et recommandations et du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales sont élus par le Conseil exécutif, au scrutin secret, sans qu'il soit fait de propositions préalables de candidatures.
- ...
17. COMITES
- Le Conseil peut, en outre, constituer tous comités, de caractère temporaire, qu'il estimera utiles. Il définit expressément le mandat de chaque comité au moment de sa constitution."

POINT 5 CONSTITUTION DES COMMISSIONS ET DES COMITES PERMANENTS DU
CONSEIL EXECUTIF ET ELECTION DE LEURS PRESIDENTS

5.1 Commission du programme et des relations extérieures*

Le Conseil exécutif a constitué la Commission du programme et des relations extérieures et il a élu président de cette Commission, au premier tour de scrutin, M. Alphonse Blagué (République centrafricaine).

(123 EX/SR.1)

5.2 Commission financière et administrative*

Le Conseil exécutif a constitué la Commission financière et administrative et il a élu président de cette Commission, au premier tour de scrutin, M. Osman Sid Ahmed Ismail (Soudan).

(123 EX/SR.1)

5.3 Comité spécial

Le Conseil exécutif a constitué le Comité spécial et il a élu président de ce Comité, au premier tour de scrutin, M. José Israel Vargas (Brésil).

Le Conseil exécutif a en outre décidé que le Comité spécial comprendrait 18 membres et aurait la composition suivante pour l'exercice biennal 1986-1987 :

| | |
|--------------------------------|---|
| M. José Israel VARGAS | (Brésil), président |
| M. Léon Louis BOISSIER-PALUN | (Bénin) |
| M. Mohamed BRAHIMI EL-MILI | (Algérie) |
| M. Mohamed Fathallah EL-KHATIB | (Egypte) |
| M. Dmitri V. ERMOLENKO | (Union des républiques socialistes soviétiques) |
| M. Pierre FOULANI | (Niger) |
| M. Walter GEHLHOFF | (République fédérale d'Allemagne) |
| M. Abdul Aziz HUSSEIN | (Koweït) |
| M. Andri ISAKSSON | (Islande) |
| M. Siegfried KAEMPF | (République démocratique allemande) |
| M. Takaaki KAGAWA | (Japon) |
| M. Edward Victor LUCKHOO | (Guyana) |
| M. Milan MILANOV | (Bulgarie) |
| M. Swaran SINGH | (Inde) |
| M. Iba Der THIAM | (Sénégal) |
| M. Alberto WAGNER DE REYNA | (Pérou) |
| M. Edward Gough WHITLAM | (Australie) |
| M. ZHAO Fusan | (Chine) |

(123 EX/SR.1 et 3)

5.4 Comité sur les conventions et recommandations

Le Conseil exécutif a constitué le Comité sur les conventions et recommandations et il a élu présidente de ce Comité, au premier tour de scrutin, Mme Gisèle Halimi (France).

Le Conseil exécutif a en outre décidé que le Comité sur les conventions et recommandations serait composé provisoirement, jusqu'à la 124e session, des 28 membres ci-après :

*Conformément à une décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 70e session (70 EX/Déc., 3), tous les membres du Conseil font partie des deux commissions permanentes.

| | |
|----------------------------------|---|
| Mme Gisèle HALIMI | (France), présidente |
| M. Eid ABDO | (République arabe syrienne) |
| M. Mohamed BRAHIMI EL-MIL1 | (Algérie) |
| M. Aurelio CAICEDO AYERBE | (Colombie) |
| M. Dimitri COSMADOPOULOS | (Grèce) |
| M. Buyantyn DASHTSEREN | (Mongolie) |
| M. William A. DODD | (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) |
| M. Georges-Henri DUMONT | (Belgique) |
| M. Dmitri ERMOLENKO | (Union des républiques socialistes soviétiques) |
| M. Walter GEHLHOFF | (République fédérale d'Allemagne) |
| M. Miguel GONZALEZ AVELAR | (Mexique) |
| M. Osman Sid Ahmed ISMAIL | (Soudan) |
| M. Ben Kufakunesu JAMBGA | (Zimbabwe) |
| M. Siegfried KAEMPF | (République démocratique allemande) |
| M. Takaaki KAGAWA | (Japon) |
| Mme Elsa R.D. KELLY | (Argentine) |
| M. A. Majeed KHAN | (Bangladesh) |
| M. Milan MILANOV | (Bulgarie) |
| M. Adamou NDAM NJOYA | (Cameroun) |
| M. Musa Justice NSIBANDE | (Swaziland) |
| Mme Maria Luisa PARONETTO VALIER | (Italie) |
| M. Luis Manuel PENALVER | (Venezuela) |
| M. Jean PING | (Gabon) |
| M. Guy A. RAJAONSON | (Madagascar) |
| M. Ronald SANDERS | (Antigua-et-Barbuda) |
| Mme Sheilah SOLOMON | (Trinité-et-Tobago) |
| M. Iba Der THIAM | (Sénégal) |
| Mme Birgitta ULVHAMMAR | (Suède) |

(123 EX/SR.1 et 3)

5.5 Comité sur les organisations internationales non gouvernementales

Le Conseil exécutif a constitué le Comité sur les organisations internationales non gouvernementales et il a élu président de ce Comité, au premier tour de scrutin, M.Doddy Achdiat Tisna Amidjaja (Indonésie)

Le Conseil exécutif a en outre décidé que le Comité sur les organisations internationales non gouvernementales serait composé, pour l'exercice biennal 1986-1987, des 24 membres ci-après :

| | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| M. Doddy Achdiat TISNA AMIDJAJA | (Indonésie), président |
| M. Camille ABOUSSOUAN | (Liban) |
| M. Paul Yao AKOTO | (Côte d'Ivoire) |
| M. Alphone BLAGUE | (République centrafricaine) |
| M. Léon Louis BOISSIER-PALUN | (Bénin) |
| M. Hilaire BOUHOYI | (Congo) |
| M. Aurelio CAICEDO AYERBE | (Colombie) |
| M. Ian Christie CLARK | (Canada) |
| M. Buyantyn DASHTSEREN | (Mongolie) |
| M. Georges-Henri DUMONT | (Belgique) |

| | |
|----------------------------|---|
| M. Dmitri V. ERMOLENKO | (Union des républiques socialistes soviétiques) |
| Mme Gisèle HALIMI | (France) |
| M. Andri ISAKSSON | (Islande) |
| M. Abdelsalam MAJALI | (Jordanie) |
| M. N'Tji Idrisa MARIKO | (Mali) |
| M. Adamou NDAM NJOYA | (Cameroun) |
| M. Musa Justice NSIBANDE | (Swaziland) |
| M. Luis Manuel PENALVER | (Venezuela) |
| M. Swaran SINGH | (Inde) |
| M. Alemayehu TEFERRA | (Ethiopie) |
| M. José Israel VARGAS | (Brésil) |
| M. Alberto WAGNER DE REYNA | (Pérou) |
| M. Edward Gough WHITLAM | (Australie) |
| M. ZHAO Fusan | (Chine) |

(123 EX/SR.1 et 3)

POINT 6 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL EXECUTIF

Le Conseil exécutif a élu vice-présidents du Conseil, au premier tour de scrutin, les membres ci-après :

- M. Camille ABOUSSOUAN (Liban)
- M. Ian Christie CLARK (Canada)
- M. Dmitri V. ERMOLENKO (Union des républiques socialistes soviétiques)
- M. Ben Kufakunesu JAMBGA (Zimbabwe)
- M. Takaaki KAGAWA (Japon)
- Mme Elsa R.D. KELLY (Argentine)

(123 EX/SR.2)

POINT 7 MANDAT DES COMITES DU CONSEIL EXECUTIF

7.1 Mandat du Comité spécial (18 membres)

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions 101 EX/8.1(1), 106 EX/7.1(1), 111 EX/7.1 et 118 EX/7.1 relatives au mandat du Comité spécial, ainsi que sa décision 122 EX/9.2,
2. Décide que le Conseil renvoie au Comité spécial, pour examen et rapport, les questions d'intérêt général et particulier qui ne relèvent pas manifestement de la Commission du programme et des relations extérieures ou de la Commission financière et administrative, et qui concernent notamment :
 - (a) l'organisation des travaux de la Conférence générale et du Conseil exécutif, y compris ceux de leurs commissions et comités ;
 - (b) le rapport du Directeur général sur l'activité de l'organisation, établi conformément à l'article VI, paragraphe 3 (b), de l'Acte constitutif ;
 - (c) l'étude en profondeur et l'appréciation de certains aspects de l'exécution du programme ou la mise au point de méthodes d'évaluation à cet effet ;
 - (d) les relations avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies et l'examen des rapports établis par le Corps commun d'inspection qui ne sont pas renvoyés aux commissions du Conseil :

3. Décide en outre de charger le Comité spécial :
 - (a) de suivre la mise en oeuvre des réformes approuvées par le Conseil exécutif, y compris celles qui concernent son propre fonctionnement, de même que des mesures prises à l'initiative du Directeur général, en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation, et d'en rendre compte au Conseil exécutif ;
 - (b) d'évaluer cette mise en oeuvre et les résultats obtenus et, à la lumière de cette expérience, d'étudier le cas échéant l'opportunité de suggérer au Conseil exécutif tout ajustement souhaitable aux décisions déjà adoptées ;
4. Décide aussi que :
 - (a) le Comité spécial devra être composé de 18 membres, soit trois pour chaque groupe électoral, toute autre décision du Conseil à ce sujet étant abrogée ;
 - (b) le Comité spécial devra continuer à se réunir immédiatement avant chaque session ordinaire du Conseil exécutif qui pourrait décider de l'opportunité de la convocation d'une réunion extraordinaire du Comité spécial.

(123 EX/SR.3)

7.2 Mandat du Comité sur les conventions et recommandations
(28 membres)

Le conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 96 EX/8.2, par laquelle il a créé un Comité sur les conventions et recommandations dans le domaine de l'éducation et défini son mandat,
2. Rappelant sa décision 98 EX/9.4, 9.5, 9.6, par laquelle il a défini à nouveau le mandat de ce Comité,
3. Rappelant sa décision 104 EX/3.3, par laquelle il a décidé que le Comité sera désormais désigné sous le nom de "Comité sur les conventions et recommandations", et a arrêté les conditions et procédures conformément auxquelles seront examinées les communications reçues par l'Organisation concernant les cas et les questions de violation des droits de l'homme qui relèvent des domaines de compétence de l'Unesco,
4. Rappelant sa décision 118 EX/7.2, par laquelle il a confirmé les termes du mandat du Comité énoncés au paragraphe 12 de la décision 98 EX/9.4, 9.5, 9.6, tels qu'ils ont été modifiés par la décision 104 EX/3.3,
5. Renouvelle les termes de ce mandat.

(123 EX/SR.3)

7.3 Mandat du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales (24 membres)

Le Conseil exécutif,

1. Reconnaissant l'importance du rôle que les organisations internationales non gouvernementales ayant des relations avec l'Unesco jouent dans la préparation et l'exécution du programme de l'organisation,
2. Rappelant que l'objet des relations entre l'Unesco et les organisations internationales non gouvernementales est défini dans les paragraphes 2 et 3 du préambule des directives concernant les relations de l'Unesco avec les organisations internationales non gouvernementales,

3. Tenant compte des résolutions ci-après adoptées par la Conférence générale :
 - (a) Résolution 19 C/12.1, "Contribution de l'Unesco à la paix et tâches de l'Unesco en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme et l'élimination du colonialisme et du racisme ; programme à long terme de contribution de l'Unesco au maintien de la paix",
 - (b) Résolution 21 C/7.11 concernant les organisations internationales non gouvernementales qui entretiennent des relations avec l'Unesco et auxquelles participent encore des organismes ou des personnes de Taiwan au nom de la Chine,
 - (c) Résolution 22 C/30 relative au rapport septennal du Conseil exécutif sur 'les organisations internationales non gouvernementales des catégories A et B,
 - (d) Résolution 22 C/15.3 relative à la coopération de l'Unesco avec les organisations internationales non gouvernementales,
4. Décide que la mandat du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales sera le suivant :
 - (a) procéder, selon la périodicité fixée par le Conseil exécutif lors de sa 61e session (61 EX/Déc., 15.2, II), à l'étude des nouvelles demandes d'admission au statut consultatif (catégories A et B) et de changement de catégorie ;
 - (b) examiner toutes autres questions concernant les organisations internationales non gouvernementales que le Conseil exécutif pourra lui renvoyer pour étude et avis.

(123 EX/SR.3)

POINT 8 EXECUTION DU PROGRAMME

8.1 Education

8.1.1 Invitations à la sixième conférence régionale des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique dans les Etats membres d'Amérique latine et des Caraïbes
(123 EX/3)

Le Conseil exécutif,

1. Considérant que la Conférence générale à sa vingt-troisième session a autorisé le Directeur général à convoquer, en 1986, la sixième Conférence régionale des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique dans les Etats membres d'Amérique latine et des Caraïbes,
2. Ayant examiné le document 123 EX/3,
3. Décide :
 - (a) que des invitations à participer à la Conférence avec le droit de vote seront adressées aux Etats membres, aux Membres associés et, sous réserve de l'approbation de l'Etat membre qui en assume l'administration, aux territoires mentionnés au paragraphe 7 du document 123 EX/3, ainsi qu'à tout autre Etat d'Amérique latine et des Caraïbes qui pourrait devenir membre de l'Unesco avant l'ouverture de la Conférence ;
 - (b) qu'une invitation à envoyer des observateurs à la Conférence sera adressée à tout autre Etat d'Amérique latine et des Caraïbes qui pourrait devenir membre d'une ou de plusieurs organisations du système des Nations Unies avant l'ouverture de la Conférence, ainsi qu'au Saint-Siège ;

- (c) que des invitations à envoyer des représentants à la Conférence seront adressées aux organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'Unesco a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque dont la liste figure au paragraphe 11 du document 123 EX/3 ;
- (d) que des invitations à envoyer des observateurs à la Conférence seront adressées aux organisations, fondations et institutions dont la liste figure au paragraphe 13 du document 123 EX/3.

(123 EX/SR.2)

POINT 9 RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

9.1 Subventions au bénéfice de certaines organisations internationales non gouvernementales (123 EX/4)

Le Conseil exécutif,

1. Se référant à la résolution adoptée par la Conférence générale à sa vingt-troisième session, relative aux subventions destinées à un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales,
2. Autorise le Directeur général à verser durant le premier semestre de 1986 une avance de l'ordre de 30 % du montant de la subvention prévue pour 1986-1987 à chacune des organisations dont la liste figure au paragraphe 8 du document 123 EX/4 ;
3. Décide d'approuver, à sa 124e session, sur la base des informations et des propositions qui lui seront soumises par le Directeur général, le montant définitif des subventions pour chacune des organisations concernées, ainsi que les fins pour lesquelles celles-ci devront être utilisées et ce, conformément à l'article VI.9 des directives concernant les relations de l'Unesco avec les organisations internationales non gouvernementales.

(123 EX/SR.2)

POINT 10 QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

10.1 Virements de crédits proposés à l'intérieur du budget pour 1984-1985 (123 EX/5)

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 123 EX/5,
2. Autorise le Directeur général à opérer des virements de crédits aux fins de la clôture des comptes pour l'exercice financier 1984-1985 et le prie d'informer le Conseil exécutif, à sa 124e session, des virements opérés et des raisons les ayant motivés.

(123 EX/SR.2)

POINT 11 QUESTIONS DIVERSES

11.1 Désignation, parmi les membres du Conseil exécutif, d'un groupe chargé de discuter avec les autorités de l'Etat qui s'est retiré de l'Organisation la question de ses contributions financières

Le Conseil exécutif, conformément à la résolution 23 C/... adoptée par la Conférence générale à sa vingt-troisième session, a décidé de confier à son Président la tâche de présider le groupe de membres du Conseil qui sera chargé de discuter avec les autorités de l'Etat qui s'est retiré de l'Organisation la question de ses contributions financières. Il lui a en outre donné mandat de choisir, en tenant compte des opinions exprimées sur ce point au cours de la présente session, les membres qui feront partie de ce groupe et dont le nombre pourrait être de trois ou quatre.

Le Conseil exécutif a également demandé à son Président de le tenir informé, lors de sa 124e session, de l'état de la situation à ce sujet.

(123 EX/SR.3)

11.2 Calendrier indicatif de la préparation du Projet de programme et de budget pour 1988-1989 (24 C/5) et calendrier des travaux du Conseil exécutif en 1986-1987 (123 EX/INF.1)

1

CALENDRIER INDICATIF DE LA PREPARATION DU 24 C/5

1986

Janvier Envoi aux Etats membres, aux Membres associés, aux organisations intergouvernementales et aux organisations internationales non gouvernementales de catégories A et B d'une lettre circulaire au sujet de la préparation du Programme et du budget pour 1988-1989

Mai 124e session du Conseil exécutif

30 juin Date limite pour la réception des suggestions des Etats membres, des Membres associés, des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales qui pourront être prises en considération pour la préparation du document 125 EX/5 (Rapport préliminaire du Directeur général sur le Projet de programme et de budget pour 1988-1989)

Sept. - oct. 125e session du Conseil exécutif
Examen du document 125 EX/5 (Rapport préliminaire du Directeur général sur le Projet de programme et de budget pour 1988-1989)

30 septembre Date finale pour la réception des suggestions des Etats membres, des Membres associés, des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales

1987

15 mars Distribution aux Etats membres, aux Membres associés et aux membres du Conseil exécutif du Projet de programme et de budget pour 1988-1989 (24 C/5)

Mai - juin 126e session du Conseil exécutif
Examen du projet de programme et de budget pour 1988-1989 (24 C/5)

30 juin Envoi aux Etats membres et aux Membres associés des recommandations du Conseil exécutif concernant le document 24 C/5

Sept. - oct. 127e session du Conseil exécutif
Recommandations finales du Conseil exécutif sur le budget proposé pour 1988-1989

20 octobre Ouverture de la vingt-quatrième session de la Conférence générale

II

CALENDRIER INDICATIF DES SESSIONS DU
CONSEIL EXECUTIF ET DES REUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES
EN 1986-1987/1

1986

124e session (Comité spécial |
(Comité sur les conventions et) 28 avril - 5 mai
(recommandations |
(Bureau - 6 mai
(Plénière et commissions - 7-23 mai

125e session (Comité spécial |
(Comité sur les conventions et) 1er-5 septembre
(recommandations |
(Bureau - 8-9 septembre
(Plénière et commissions - 10 sept. - 8 oct.

1987

126e session (Comité spécial |
(Comité sur les conventions et) 27-30 avril
(recommandations |
(Bureau - 4-5 mai
(Plénières et commissions - 6 mai - 12 juin

127e session (Comité spécial |
(Comité sur les conventions et) 14-18 septembre
(Bureau - 21 - 22 septembre
(Plénières et commissions - 23 sept. - 16 oct.
(en fait, le Conseil demeure en session jusqu'à la
fin de la session de la Conférence générale, soit
le 24 novembre)

(123 EX/SR.2)

11.3 Liste indicative, par sujet, des questions que le Conseil
exécutif aura à traiter en 1986-1987 (123 EX/INF.2)

Le Conseil a pris note de la liste indicative contenue dans le
document 123 EX/INF.2

(123 EX/SR.2)

1. A partir de la 125e session, ces dates sont provisoires et pourront éventuellement être modifiées.